

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT **Maire**, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEUILLARD, M. Frédy MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean-Michel PALENGAT, **Adjoints**,

M. Pascal CORNEUX, M. Claude BESNARD, **Conseillers municipaux délégués**, M. Christian COSTE, M. Serge CHANVRIN, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **Conseillers municipaux**.

Absent(es) et représenté(es) : Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD par M. Pascal CHENIN, M. Julien CHENUT par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Claude LE FEVRE par Mme Martine HENRIOT-JEHÉL, Mme Janine PINKOWICZ par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Christine CHAMPEAU par M. Joël COFFINET.

Absent(es) : Mme Bénédicte TIVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de Séance : M. Laurent SINDRES.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Votants : 23

N° délibération : 01/07/2018

Date de la convocation : 29-06-2018

Date d'affichage de la convocation : 29-06-2018

Acte rendu exécutoire : 09-07-2018

AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA FRICHE AGRICOLE

Rapporteur : Laurent SINDRES

Vu les délibérations du 13 février 2016, 5 mai 2016 et du 5 octobre 2017 portant sur les demandes de subvention,

Exposé de motifs,

La commune de Pont-Sainte-Marie a décidé la réhabilitation de la friche agricole du Moulinet. Pour cela, elle a sollicité différents cofinanceurs.

L'étude globale de faisabilité étant terminée, il convient de réajuster le plan de financement prévisionnel et de préciser le tableau de financement concernant la première partie du projet intitulé « Réhabilitation de la friche agricole du Moulinet ».

Il vous est proposé le plan de financement prévisionnel suivant pour la phase 1 :

ORGANISME	PHASE 1	%
Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	150 000,00 €	7,25%
Etat Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) / rénovation thermique	24 200,00 €	1,17%
Union Européenne Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) / Objectif Spécifique 5.2	224 708,00 €	10,86%
Région Grand Est Soutien au traitement et requalification des friches	563 000,00 €	27,22%
Département de l'Aube Plan de soutien aux projets structurants des territoires	75 000,00 €	3,63%
Troyes Champagne Métropole Fonds de concours unique	473 813,12 €	23,88%
Financements propres (Ville de Pont-Sainte-Marie)	473 813,12 €	23,88%
TOTAL H.T.	1 984 534,24€	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de la phase 1 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter les partenaires financiers tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT



République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT **Maire**, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEUILLARD, M. Frédy MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean-Michel PALENGAT, **Adjoints**,
M. Pascal CORNEUX, M. Claude BESNARD, **Conseillers municipaux délégués**, M. Christian COSTE, M. Serge CHANVRIN, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Isabelle EULLAFROY, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **Conseillers municipaux**.

Absent(es) et représenté(es) : Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD par M. Pascal CHENIN, M. Julien CHENUT par Mme Isabelle EULLAFROY, Mme Claude LE FEVRE par Mme Martine HENRIOT-JEHÉL, Mme Janine PINKOWICZ par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Christine CHAMPEAU par M. Joël COFFINET.

Absent(es) : Mme Bénédicte TIVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de Séance : M. Laurent SINDRES.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Votants : 23

N° délibération : 03/07/2018

Date de la convocation : 29-06-2018

Date d'affichage de la convocation : 29-06-2018

Acte rendu exécutoire : 09-07-2018

VENTE EN PARTIE DE LA PARCELLE AR N° 161 DANS LE CAMP DU MOULINET

Rapporteur : Claude BESNARD

Vu la délibération du 14 mars 2018 portant sur les critères et modalité de vente du foncier de l'éco quartier « Le Moulinet »,

Vu le permis d'aménager PA 010297 17 00001 du 27 juillet 2017,

Vu le permis d'aménager modificatif PA 010297 17 00001 M01 du 7 juin 2018,

Exposé des motifs,

La Commune souhaite vendre pour partie la parcelle cadastrée AR 161 d'une surface totale de 83 325 m², comprenant le lot 3 bis du Permis d'Aménager Modificatif, à la société SCCV LE CLOS DU MOULINET.
Cette parcelle est en cours de viabilisation.

Il est proposé à la vente une emprise d'environ 4 057 m² à 50 € le m² soit 202 850 €.

France Domaine estime cette parcelle à 50 €/m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents s'y référant, avec la société SCCV LE CLOS DU MOULINET, pour le montant de 202 850 € ;
- **D'INSCRIRE** le montant de la vente en recette d'investissement au chapitre 024 produits de cession ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,

Pascal LANDRÉAT



République Française

Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT **Maire**, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEUILLARD, M. Frédy MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean-Michel PALENGAT, **Adjoints**,
M. Pascal CORNEUX, M. Claude BESNARD, **Conseillers municipaux délégués**, M. Christian COSTE, M. Serge CHANVRIN, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Isabelle EULLAFROY, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **Conseillers municipaux**.

Absent(es) et représenté(es) : Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD par M. Pascal CHENIN, M. Julien CHENUT par Mme Isabelle EULLAFROY, Mme Claude LE FEVRE par Mme Martine HENRIOT-JEHÉL, Mme Janine PINKOWICZ par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Christine CHAMPEAU par M. Joël COFFINET.

Absent(es) : Mme Bénédicte TIVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de Séance : M. Laurent SINDRES.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Votants : 23

N° délibération : 05/07/2018

Date de la convocation : 29-06-2018

Date d'affichage de la convocation : 29-06-2018

Acte rendu exécutoire : 09-07-2018

**CREATIONS D'EMPLOIS AIDES CAE-CUI DANS LE CADRE DU NOUVEAU DISPOSITIF
PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Rapporteur : Véronique HEUILLARD

Exposé des motifs :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés dans le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences ». La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Les parcours emploi compétences sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière est accordée à certains publics tels que les travailleurs handicapés ou les résidents des quartiers prioritaires de la ville.

Ce nouveau dispositif est prescrit dans le cadre de CUI-CAE du secteur non marchand. Le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, pourra être modulé entre 30 % et 60 % sur la base hebdomadaire de 20 heures. Le taux d'aide est déterminé en fonction des engagements pris par les employeurs en termes d'accompagnement et de formation.

Considérant les besoins des services et la possibilité d'aider un demandeur d'emploi, **il vous est proposé**, de recruter deux emplois aidés dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences pour exercer les missions suivantes :

- Agent polyvalent des services techniques à temps complet (35/35^{ème}) ;
- Agent administratif et comptable à temps non complet (20/35^{ème}).

Il est précisé, que les candidats seront recrutés pour une durée minimum de 6 mois, renouvelable expressément dans la limite de 60 mois cumulés. La rémunération des agents sera fixée en fonction de leur expérience et qualification, calculée prioritairement sur la base horaire minimale de 9,88€ brut (valeur du SMIC au 01-01-2018) et dans la limite de 15€ brut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à recruter deux emplois aidés dans le cadre du nouveau dispositif Parcours Emploi Compétences pour les besoins des services comptabilité et ateliers municipaux pour une durée minimum de 6 mois, renouvelable dans la limite de 60 mois ;
- **DE FIXER** la durée du travail hebdomadaire et la rémunération des emplois comme exposée ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2018, chapitre 012, article 64168 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT **Maire**, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEUILLARD, M. Frédy MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean-Michel PALENGAT, **Adjoints**,
M. Pascal CORNEUX, M. Claude BESNARD, **Conseillers municipaux délégués**, M. Christian COSTE, M. Serge CHANVRIN, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **Conseillers municipaux**.

Absent(es) et représenté(es) : Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD par M. Pascal CHENIN, M. Julien CHENUT par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Claude LE FEVRE par Mme Martine HENRIOT-JEHÉL, Mme Janine PINKOWICZ par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Christine CHAMPEAU par M. Joël COFFINET.

Absent(es) : Mme Bénédicte TIVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de Séance : M. Laurent SINDRES.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Votants : 23

N° délibération : 02/07/2018

Date de la convocation : 29-06-2018

Date d'affichage de la convocation : 29-06-2018

Acte rendu exécutoire : 09-07-2018

VENTE EN PARTIE DE LA PARCELLE AR N° 161 DANS LE CAMP DU MOULINET

Rapporteur : Martine HENRIOT-JEHÉL

Vu la délibération du 14 mars 2018 portant sur les critères et modalité de vente du foncier de l'éco quartier « Le Moulinet »,

Exposé des motifs,

La Commune souhaite vendre pour partie la parcelle cadastrée AR n°161 d'une surface totale de 83 325 m². Cette parcelle est viabilisée par les réseaux existants sur la rue du Moulinet.

Il est proposé à la vente une emprise d'environ 4 288 m² à 39 € le m² soit 167 232 €.

France Domaine estime cette parcelle à 40 €/m².

La commune souhaite proposer le prix de 39 €/m² car la société SCCV LE MOULINET aura à sa charge la démolition d'un bâtiment ainsi que la prise en charge du diagnostic préalable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente ainsi que tous les documents s'y référant, avec la société SCCV le Moulinet, pour le montant de 167 232 € ;
- **D'INSCRIRE** le montant de la vente en recette d'investissement au chapitre 024 produits de cession ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,

Pascal LANDRÉAT



République Française

Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINTE-MARIE
séance du 05 Juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Pascal LANDRÉAT, Maire.

Présent(es) : M. Pascal LANDRÉAT **Maire**, M. Laurent SINDRES, Mme Véronique HEUILLARD, M. Frédy MERCY, Mme Martine HENRIOT-JÉHEL, M. Jean-Michel PALENGAT, **Adjoints**,
M. Pascal CORNEUX, M. Claude BESNARD, **Conseillers municipaux délégués**, M. Christian COSTE, M. Serge CHANVRIN, M. Daniel REMY, Mme Danielle ROUSSARD, M. Pascal CHENIN, Mme Isabelle EULLAFFROY, M. Joël COFFINET, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Denis DEFER, **Conseillers municipaux**.

Absent(es) et représenté(es) : Mme Marie GRAFTEAUX-PAILLARD par M. Pascal CHENIN, M. Julien CHENUT par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Claude LE FEVRE par Mme Martine HENRIOT-JEHÉL, Mme Janine PINKOWICZ par Mme Danielle ROUSSARD, Mme Nicole BARBERY par Mme Véronique HEUILLARD, Mme Christine CHAMPEAU par M. Joël COFFINET.

Absent(es) : Mme Bénédicte TIVANT, Mme Myriam HULLIN, M. Thierry HAGENBACH, Mme Florence BOUDEVILLE.

Secrétaire de Séance : M. Laurent SINDRES.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Votants : 23

N° délibération : 04/07/2018

Date de la convocation : 29-06-2018

Date d'affichage de la convocation : 29-06-2018

Acte rendu exécutoire : 09-07-2018

EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA ZONE D'AMENAGEMENT DU « CAMP DU MOULINET »

Rapporteur : Frédy MERCY

Exposé des motifs,

Il est exposé qu'il y a lieu de prévoir la desserte par des divers réseaux électriques pour la zone d'aménagement « CAMP DU MOULINET ».

Il est rappelé que la ville adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- La « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- La « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 26 novembre 2002.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Le SDEA a prévu, sur les instructions de la municipalité, le programme suivant :

1- Pour la desserte intérieure en énergie électrique :

- La création de 3 départs basse tension issus du poste de transformation existant « Le Moulinet » long d'environ 280 m,
- La création d'un poste de transformation en cabine basse équipé d'un transformateur 630 kVA/20kV,
- La création d'un réseau souterrain haute tension d'environ 150 m,
- La création de 5 départs souterrains issus d'un poste de transformation à créer,
- La création d'un réseau souterrain basse tension long d'environ 700 m,
- La fourniture et la pose de 14 coffrets de branchement et de raccordement réseau.

2- Pour l'éclairage public :

- La création d'une commande d'éclairage public à 2 départs,
- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public long d'environ 760 m,
- La fourniture et la pose de 24 candélabres cylindro-coniques, de hauteur 8 m, thermolaqués et équipés chacun d'une crosse avant décorative, de saillie 1,20 m et d'un luminaire à leds.

Il est indiqué que l'extension du réseau public de distribution d'électricité à l'extérieur du lotissement ne fait pas partie des prestations du SDEA ; ces travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS.

Aux conditions actuelles, le coût des investissements peut être évalué comme suit :

- | | |
|---|----------------------------|
| a) Desserte en électricité à l'intérieur du lotissement : | 133 000,000 euros hors TVA |
| b) Eclairage public : | 101 500,00 euros hors TVA |

Selon les dispositions en vigueur, la contribution communale sera égale à 60 % des dépenses indiquées en 1 et à 70 % du coût cité en 2, soit une contribution totale évaluée à 150 850,00 euros.

Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la ville au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°9 du 18 décembre 2008, n°8 du 4 mars 2016 et n°8 et 9 du 22 décembre 2017. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 150 850,00 Euros ;
- **D'INSCRIRE** au budget correspondant les crédits nécessaires ;
- **DE PRÉCISER** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la ville, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.

Le Maire,



Pascal LANDRÉAT

